

L'Observatoire du Sahara et du Sahel

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) a pour but de donner une nouvelle impulsion à la lutte contre la sécheresse et la désertification en complétant et en renforçant les dispositifs existants en Afrique du Nord, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest. Annoncé par le Président de la République Française au sommet de l'Arche en juillet 1989, il a reçu un appui politique du groupe des sept principaux pays industrialisés.

Il est proposé à vingt pays africains (1) ainsi qu'à de nombreuses organisations régionales et internationales déjà engagées dans ces actions, comme le CILSS (Comité Inter-État de Lutte contre la Sécheresse au Sahel, en Afrique de l'Ouest), l'ICADD (Autorité Intergouvernementale sur la Sécheresse et le Développement, en Afrique de l'Est) et le CIHEAM (Centre International des Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes). Sont également concernés les principaux pays industrialisés qui ont des accords de coopération avec les pays africains, ainsi que les organisations multilatérales comme la CEE, la Banque Mondiale et les organismes du système des Nations Unies.

Le programme « Observatoire du Sahara et du Sahel » devrait permettre ainsi d'établir un « tableau de bord » du processus de désertification, d'identifier et de développer les actions de prévention et de correction qui s'imposent.

Il se propose d'accroître les échanges et les communications entre tous les utilisateurs concernés, scientifiques du Sud et du Nord et responsables du développement, permettant de transmettre tous les types d'informations.

Il se propose enfin de favoriser la relation entre les scientifiques du Sud et les grands programmes scientifiques internationaux sur l'environnement.

L'observatoire poursuivra simultanément des activités sur les volets d'observation, de recherche et de prévention-corrrection

Dans le domaine du recueil et du suivi des paramètres physiques et biologiques il serait nécessaire de prévoir le renforcement des structures existantes (services météorologiques nationaux, stations de recherches agronomiques...) et d'introduire ou de développer les nouvelles techniques d'observation de la terre par satellite et d'en diffuser rapidement les résultats, grâce à des systèmes de télécommunications appropriés.

Cela suppose une normalisation des données à recueillir, à traiter, à interpréter ; une approche multi-échelle et multi-critère ; une harmonisation des procédures, une meilleure définition des produits opérationnels à fournir aux utilisateurs. Les informations doivent pouvoir être facilement utilisables, comparables et géographiquement référencées. Elles doivent pouvoir circuler rapidement.

Dans le domaine de la recherche Malgré les nombreuses recherches en cours, des lacunes demeurent, en particulier dans le domaine complexe de la dégradation écologique. L'objectif serait d'identifier les besoins complémentaires en matière de recherche relative aux problèmes de sécheresse et de désertification.

Une des pierres d'achoppement de la recherche est la base mono-disciplinaire et l'approche très spécifique de nombreux organismes de recherche. L'objectif serait de promouvoir la recherche interdisciplinaire et d'harmoniser les protocoles de recherches afin de rendre comparables les résultats.

Un des principaux goulots d'étranglement de la diffusion et de l'utilisation des résultats des recherches se situe au niveau de

M. BIED-CHARETON

Ministère des Affaires Étrangères
21 bis, rue La Pérouse
75016 PARIS.

1. Algérie, Burkina Faso, Cap-Vert, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Kenya, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Ouganda, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad, Tunisie.

la dispersion des résultats et de l'absence de moyens pour assurer leur collecte et leur diffusion. L'objectif serait de renforcer les réseaux existants et d'établir des réseaux d'échange et d'analyse des informations issues de la recherche scientifique et des expériences pratiques.

Dans un premier temps un inventaire des institutions, programmes et experts travaillant sur l'observation et la recherche sera établi.

Dans le domaine des activités opérationnelles

La plupart des actions menées à ce jour dans ce domaine ont été trop sectorielles et n'ont pas suffisamment tenu compte des aspirations et des besoins de la population. Or, l'expérience démontre que l'impact des interventions en ce domaine ne peut être que très limité si les actions ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une gestion intégrée c'est-à-dire tenant compte de tous les aspects du problème (y compris sociologiques et juridiques).

L'un des objectifs principaux de l'Observatoire serait donc de soutenir des opérations pilotes d'aménagement intégré et de gestion des terroirs pour tester d'une manière systématique et en milieu réel les différentes approches et résultats des recherches et expériences disponibles, les corriger si nécessaire, et mettre au point des techniques vulgarisables. Ces actions pilotes doivent ainsi obéir aux principes suivants :

- Les zones d'interventions doivent être représentatives des grandes zones socio-écologiques que l'on rencontre dans la région.

- Les techniques adoptées doivent être facilement répliquables par la population, et celle-ci doit être pleinement impliquée dans les différentes phases de chaque opération (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation).

Le programme « observatoire du Sahara et du Sahel » dont les contours seront définis par un colloque Nord-Sud devrait adopter un cadre souple en évitant la création d'une nouvelle organisation internationale

Cadre général

L'Observatoire du Sahara et du Sahel n'a pas pour vocation de diriger et d'organiser les interventions nombreuses menées de manière peu coordonnée dans ce domaine par les différentes

organisations internationales et les aides bilatérales. Il vise à être un système souple de coordination scientifique et technique permettant d'élaborer des solutions à des problèmes définis.

Un inventaire des Institutions, programmes, experts et réseaux d'experts portant sur les Volets I et II sera conduit en 1990 par le BNUS après un accord entre cet organisme et la France. Cet inventaire prévoit des missions en Afrique, Europe et Amérique du Nord et portera sur les méthodes utilisées.

Il se conclura au début de l'année 1991 par des ateliers de travail en Afrique qui devront permettre une première évaluation des travaux en cours sur les thèmes de l'Observatoire.

Un Colloque Nord-Sud est organisé à Paris les 5-6-7 juin 1990

Il a pour but de poursuivre la sensibilisation des partenaires et des responsables africains ; de recueillir leurs propositions en matière d'organisation des échanges entre Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Est ; de recueillir leurs priorités en matière de lutte contre la sécheresse ; de définir les orientations générales et les axes de travail de l'Observatoire ; de favoriser l'appropriation du Programme par les Africains eux-mêmes.

A cette occasion, des tribunes scientifiques sur des grands sujets tenteront d'établir des vues prospectives sur l'évolution du climat, des activités pastorales, des activités agricoles, des comportements des sociétés en situation de crise, de l'environnement et de la désertification. Seront invités les ministres responsables de la lutte contre la Sécheresse et/ou de l'Environnement et des Ressources naturelles, les responsables des organisations régionales concernées : CILSS, IGADD... ; les principaux responsables de la recherche scientifique, de la météorologie, de la cartographie et de la télé-détection, de l'élevage, du développement agricole, des forêts, des ressources en eau.

Seront également conviés des experts et des scientifiques de renommée et les principaux responsables des agences d'aide bilatérale et multilatérale.

Études « systèmes » et « télécommunication »

L'objectif de l'Observatoire du Sahara et du Sahel étant de proposer des systèmes de communications permettant de transmettre tous les types d'information et des méthodes communes d'utilisation des données, la cellule OSS lance en 1990 des études, parallèles aux actions d'inventaire décrites en 3.2.2., dans les domaines suivants :

- « systèmes » : il s'agit de savoir quelle est l'information utile aux décideurs, véritables utilisateurs de l'OSS ; d'en déduire les variables à observer, les paramétra-

ges à utiliser, la nature des documents à livrer, leur fréquence. Il convient d'harmoniser les échelles d'approche, les fréquences des observations, la taille de ce qui doit être observé ;

- « télécommunications » : des systèmes de communication doivent pouvoir être proposés pour généraliser les échanges entre Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Est : échanges de données, de résultats, de messages, de cartes et d'informations de tous genres.

L'étude des systèmes existants qui est lancée devra déterminer les masses d'informations à transmettre ainsi que les fréquences puis proposer des scénarios de réseaux assortis des coûts.

Base de Données

La cellule OSS a entrepris de concevoir une base de données « Opérateurs-Programmes-Experts » (OPE) qui sera continuellement alimentée par l'action « inventaire » et mise en relation avec les bases existantes. Elle comprendra, à terme des informations sur les méthodes, les résultats de recherche et d'expérimentation. Elle devra déboucher sur une proposition de Serveur à usage de tous les utilisateurs de l'Observatoire du Sahara et du Sahel.

Prospective de l'Observatoire du Sahara et du Sahel

Les points forts de l'Observatoire vont résider dans la capacité de la cellule de base, des experts associés et des organismes avec qui elle coopère, notamment le BNUS et les grandes Institutions scientifiques françaises et internationales, à proposer aux partenaires africains des méthodes et des procédures normalisées, des protocoles de recherche harmonisés, des nouveaux thèmes d'action, une base de données multi-service et des systèmes de télécommunications appropriés.

Dans l'immédiat, un certain nombre d'actions dans les pays concernés, tant dans les domaines de l'observation, de la recherche et des opérations pilotes, vont être confortées ou lancées en 1990 tandis que des réseaux scientifiques existants seront appuyés pour les tâches d'harmonisation des méthodes et d'identification des besoins complémentaires.

Le but est de parvenir à la multiplication des échanges entre systèmes nationaux et transnationaux et de disposer d'outils de décision pour le choix des projets relevant des volets I, II et III.

La Cellule OSS constitue une tête de réseau, elle met les acteurs en relation, elle se propose de faciliter les concertations et la recherche de co-financements. Une réflexion sur les cadres juridiques et institutionnels futurs sera menée dans le courant de l'année 1990 en liaison avec les partenaires.